

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

A 20 H 00

L'an deux mille seize, le dix-neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Mme Catherine ESTUBLIER, Maire Adjoint jusqu'à 22 h 10, puis s'est poursuivie sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire retenu auparavant à la Conférence des Maires à BOURG-en-BRESSE.

Etaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS (arrivée à 21 h 00 car retenue auparavant par une réunion professionnelle), Carole BUFFET, Agnès MATHIOT et Séverine BRESSAND. Mrs Guy PATUREL, François REVERDY, Michel GIVRE.

Excusés : Mme Pascale BANSE. Mrs Marc JUILLARD (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN mais pouvoir non utilisé en raison de l'absence de M. EMIN lors des différents votes), Anthony PONTIUS (pouvoir à Mme Carole BUFFET), M. Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 9 septembre 2016

Mme Carole BUFFET a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

URBANISME :

Comme habituellement, la séance débute avec un point sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'urbanisme :

N° 5 – Une demande de **certificat d'urbanisme de simple information** adressée par Maîtres Christiane DARONNAT et Emmanuelle PORAL notaires associés à AMBERIEU-en-BUGEY concernant **la parcelle cadastrée section A n° 1707** d'une superficie de 364 m², située **rue St Vincent à Turgon** – Zone Ub du PLU.

N° 6 – Une demande de **certificat d'urbanisme de simple information** déposée par Me BOUVARD notaire à PRIAY, concernant une mutation projetée de la parcelle cadastrée **section D 313 pour une surface de 5 460 m², impasse du Pelloux au hameau de La Ruaz** – Zone Ub et A

N° 7 – Une demande de **certificat d'urbanisme de simple information** formulée par Maître Anne DUBOIS, notaire à PONT D'AIN, concernant les parcelles bâties, **cadastrées section A n° 1864 et 1867 situées 416, chemin du Mont à Turgon** – Zone Np du PLU

Déclarations préalables :

N° 17 : une déclaration préalable déposée par **M. MICHON Max** concernant un projet de division de la propriété composée **des parcelles cadastrées section E n° 618-619-975-1063** d'une surface globale initiale de 3 465 m² – Route des Bois – **Hameau Le Roset** – Création d'un lot A d'une surface de 2 310 m² dont 1 407 m² en zone Ub en vue de la construction d'une maison d'habitation (sur la partie en zone Ub,

le reste de la parcelle étant répertorié en zone A) et un lot B d'une surface de 1 427 m² comprenant la construction existante et situé en zone Ub - arrêté de non opposition en date du 23 juillet 2016.

N° 18 : une déclaration préalable formulée par **M. BOUTY Pascal** concernant la construction d'une véranda bois et aluminium (dimensions : hauteur : 2 m 80 – emprise au sol : 6 m 33 x 3 m 50 – gris antique soit gris foncé) en façade « est » de la maison située 4 chemin du Lavoir au **hameau du Roset - parcelle Z n° 130** – Zone Ub du PLU – Arrêté de non opposition du 25 juillet 2016

N° 19 – une déclaration préalable présentée par **M. GENOUX Joël** pour la division parcellaire de la propriété composée des **parcelles cadastrées section C n° 464 et 465** situées route des Batailles – Lieudit « Vers la Croix » - **Hautes Rosettes** – Détachement d'un lot A d'une surface de 1 100 m² pour construction d'une maison d'habitation sur la partie située en zone Ub (le bas de la parcelle est répertorié en zone Ne du PLU) et lot B comprenant les constructions existantes et le surplus du terrain pour environ 2 105 m² (id° : zone Ub et Ne) – Arrêté de non opposition du 02 août 2016.

N° 20 – Une déclaration préalable présentée par **M. KATSCHNIG François** pour une installation photovoltaïque intégrée à la toiture (orientations est et ouest), pour une surface de 38 m² – Parcelle bâtie cadastrée **section X n° 261 (2 735 m²) située 105, Impasse des Garennes aux Basses Rosettes – Zone Ub du PLU** – Arrêté de non opposition en date du 06 septembre 2016.

N° 21 – Une déclaration préalable concernant la régularisation de constructions ou modifications déjà réalisées. **Propriété de M. CASSAN Emmanuel 375, route des Combes – Basses Rosettes – Parcelle C n° 1180 (1 232 m²)** – Extension d'un garage existant (rangement motos), création d'un garage attenant (rangement vélos, engins entretien jardin et piscine), ajout de fenêtres de toit – Arrêté de non opposition en date du 06 septembre 2016 – **Zone Ub du PLU**.

N° 22 – Une déclaration préalable concernant la régularisation d'une modification de façade intervenue sur la propriété de **M. RIBOT Christophe – 416, chemin du Mont à Turgon – Parcelles A n° 1622 p et 1785 p (Lot 1 de 1 776 m²)** – Création d'une porte de service en façade ouest – Porte en PVC blanc de 2 m 05 x 0.90 m – **Zone Np du PLU** – Arrêté de non opposition en date du 12 septembre 2016.

N° 23 – Une déclaration préalable pour la construction d'une clôture et la pose d'un portail et d'un portillon – **Parcelle V n° 694 (1 435 m²) appartenant à M. BLANCHETIERE Eric 310, route de Chanterenard – Turgon – Zone Ub du PLU** – Arrêté de non opposition en date du 12 septembre 2016.

N° 24 – Une déclaration préalable pour la construction d'une piscine de 7 m 70 x 3 m 30 – Bac en résine bleu azur – **Parcelle B n° 606 (515 m²) – 1528, route de Pont d'Ain au village chez M. COLIN Bernard – Zone Ua du PLU** – Arrêté de non opposition en date du 13 septembre 2016.

N° 25 – Une déclaration préalable en vue du remplacement d'une clôture existante par une nouvelle constituée de panneaux rigides métalliques gris anthracite d'une hauteur de 1 m 80, doublée d'une haie vive d'essence locale – **Parcelle V n° 693 (2 000 m²) – 346, route de Chanterenard à Turgon – Propriété de M. NICOD Christophe – Zone Ub du PLU** – Arrêté de non opposition en date du 13 septembre 2016.

N° 26 – Une déclaration préalable pour la construction d'une terrasse de plain-pied et d'une partie couverte mais non close pour 33.75 m² – **Parcelle X n° 315 (2 293m²) – 48, chemin des Grandes Raies – Hautes Rosettes – Propriété de M. EMIN Jean-Luc – Zone Ub du PLU** – Arrêté de non opposition en date du 16 septembre 2016

Demandes de permis de construire :

N° 7 - Une demande de permis de construire déposée par **M. CASSON Baptiste et Mlle PICARD Anaïs** pour l'édification d'une maison d'habitation sur la **parcelle cadastrée section D n° 313 p – Impasse du Pelloux – Hameau de La Ruaz** – Dossier enregistré le 19 juillet 2016 – Zone Ub du PLU.

N° 8 – Une demande de permis de construire formulée par **M. JANTON Jean-Louis** pour la modification d'une dépendance existante en pool-house, sans changement de surface et l'installation d'un portail – **Parcelle bâtie cadastrée section Z n° 132 (1 531 m²) – 2310, route des Batailles au hameau du Roset (portail situé route Neuve)** - Dossier en cours d'instruction

Droits de préemption urbain :

Par délibérations, adoptées à l'unanimité des présents et représentés (soit 12 voix, 10 personnes présentes et 2 pouvoirs), le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutations suivants :

N° 10/2016 – propriété cadastrée section A n° 1707, d'une superficie de 364 m², sise rue St Vincent au hameau de Turgon - **Propriété de M. et Mme PAGE Michel** – Prix de cession : 35 000.00 € - Demande présentée par Maîtres Christiane DARONNAT et Emmanuelle PORAL, notaires associés à AMBERIEU-en-BUGEY.

N° 11/2016 - propriétés cadastrées section E n° 1129 d'une superficie de 903 m² et E n° 1127 d'une superficie de 1407 m², sises Chemin du Lavoir au hameau du Roset, appartenant actuellement à **M. MICHON Max domicilié 56, rue André Bollier 69007 LYON**. Prix de cession : 130 000.00 € - Acquéreurs : Mme MISCISCHIA Amélie et M. Baptiste DONVAL- Demande formulée par Maître Pierre BOUVARD, notaire à PRIAY.

N° 12/2016 - propriété cadastrée section D n° 651 d'une superficie de 1000 m², sise Impasse du Pelloux au hameau de la Ruaz, appartenant actuellement à **M. JANTON Gérard domicilié rue de la Chansonne 01160 DRUILLAT**. Acquéreurs : M. Baptiste CASSON et Mlle PICARD Anaïs - Prix de cession : 62 000.00 € - Demande adressée par Maître Pierre BOUVARD, notaire à PRIAY.

N° 13/2016 - parcelle de terrain à bâtir située à La Ruaz – Impasse du Pelloux – **D 650 pour une surface de 1 000 m² (issue de l'ancienne parcelle D 313) – propriété de M. JANTON Gérard**. Acquéreurs : M. Guillaume DEVILLARD et Mme KORDYLAS Alice – Prix de cession : 57 000.00 € - Demande émanant de Maître Pierre BOUVARD, notaire à PRIAY

PERSONNEL COMMUNAL :

Poste d'agent technique 2^{ème} classe :

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés (12 voix, 10 personnes présentes et 2 pouvoirs) décide de la création d'un poste d'agent technique stagiaire 2^{ème} classe (20 h 00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} octobre 2016 ; poste occupé par M. Aurélien SICARD.

Poste d'adjoint d'animation :

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés (12 voix, 10 personnes présentes et 2 pouvoirs), procède à la modification du poste d'adjoint d'animation notamment dans ses objectifs puisque cet emploi n'est plus destiné à assurer la sieste des grandes sections de maternelles, mais à une véritable session d'activité dans le cadre des TAP ; ainsi que de la durée hebdomadaire.

Cette adaptation s'appliquera à partir de la rentrée du **3 novembre 2016**. Le poste est occupé par Mlle Victorine DUPUY, 1 h 40 journalières (de 12 h 30 à 14 h 10) sur 4 jours d'école pendant le temps scolaire.

(Modification du poste précédemment ouvert et occupé par Mme BOUSSUGE, dont le contrat n'a pas été reconduit).

Le tableau des emplois permanents est mis à jour en fonction de ces décisions.

Par ailleurs, compte tenu du nombre de petits présents à la cantine, il a été demandé à Mme Catherine FLACK d'effectuer des heures complémentaires, afin de renforcer l'équipe présente lors du repas (surveillance, aide au service...). Elle débutera donc à 11 h 30 au lieu de 12 h 20 soit 50 minutes supplémentaires journalières.

CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE RETABLISSEMENT SUR OUVRAGE D'ART AVEC LA SOCIETE APRR :

La commune est invitée à signer des conventions de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrages d'art avec la Société APRR notamment pour les ponts surplombant les infrastructures autoroutières (En Ballivel, à La Palassière et passage inférieur, voie communale N° 3 de Poncin).

Il s'agit d'une simple formalité qui rappelle les principes du « qui fait quoi » mais sans changement par rapport aux pratiques actuelles.

Le Conseil Municipal, par délibération qui recueille l'unanimité des suffrages (12 voix soit 10 personnes présentes et 2 pouvoirs) autorise le Maire à signer ces documents.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES POUR AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEAUX « ROUTE DES COMBES A ROSSETTES » ET AU ROSET :

Il conviendra de définir une position quant à la réalisation ou non de ce projet dont il a été donné connaissance au cours des réunions de juin et juillet derniers.

Les chiffrages en sont détaillés.

Programme ROUTE DES COMBES :

- Tranche ferme :

A la charge de la commune $12\,000.00\text{ €} + 15\,050.00\text{ €} = 27\,050.00\text{ €}$,

- Tranche conditionnelle :

A la charge de la commune $2\,730.00\text{ €} + 2\,310.00\text{ €} = 5\,040.00\text{ €}$.

TOTAL DEPENSES A CHARGE DE LA COMMUNE POUR LA ROUTE DES COMBES : 32 090.00 €.

Programme HAUTES ROSSETTES :

A la charge de la commune : $8\,200.00\text{ €} + 7\,350.00\text{ €} = 15\,550.00\text{ €}$

Programme LE ROSET :

- Tranche 1 :

A la charge de la commune $7\,700.00\text{ €} + 9\,450.00\text{ €} = 17\,150.00\text{ €}$,

- Tranche 2 :

A la charge de la commune $4\,750.00\text{ €} + 6\,300.00\text{ €} = 11\,050.00\text{ €}$,

TOTAL DEPENSES A CHARGE DE LA COMMUNE POUR LE ROSET : 28 200.00 €

SOIT UN MONTANT GLOBAL DE DEPENSES POUR CE PROGRAMME DE 75 840.00 €

Une réunion de la commission des Finances est programmée pour le jeudi 29 septembre 2016 à 20 h 00, afin d'étudier, entre autre, la faisabilité de ce projet.

SCOT :

L'enquête publique relative au projet de révision du SCOT BOURG BRESSE REVERMONT, a débuté ce 12 septembre 2016 pour une durée de 33 jours consécutifs, se terminant le 14 octobre 2016.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public auprès du secrétariat de mairie.

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES BOUES RESIDUAIRES POUR LA LAGUNE DE DRUILLAT :

Un dossier de déclaration ainsi que ses compléments ont été tenus à la disposition du public au cours de la période du 5 août au 6 septembre 2016 dans le cadre de l'étude préalable à l'épandage des boues résiduaires de la lagune du village.

Cet épandage a été réalisé à la fin de cet été.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

► COMMUNICATION :

Une rencontre est intervenue le 22 juillet 2016 avec Mme Pascale CHARBONNIER représentant l'association « LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE » afin d'échanger sur le site internet de la commune et les TAP.

Il est envisagé de travailler à l'élaboration d'un blason, avec l'aide de cette association.

La commission a débuté ses travaux de préparation du prochain bulletin municipal à paraître en janvier 2017. Plusieurs sujets ont déjà été envisagés pour cette publication (agriculteurs du village, achat réalisé par la CUMA, concours de labour, vie d'antan, travaux d'aménagement sécuritaire, transfert des bennes de tri, numérotation des rues, extinction des lampes, calendrier des fêtes, charte 0 pesticide, carrière Dannemuller, vie scolaire dont travaux effectués au groupe scolaire, fusion et nouvelle communauté d'agglomération, état civil et parrainages républicains, Etienne TRON, champion de boxe...)

► VOIRIE :

Les travaux d'aménagement sécuritaires dans la traversée de La Ruaz vont débiter. La réunion de lancement du chantier se tiendra ce mercredi 21 septembre à 7 h 30, sur site.

Il est toujours envisagé de travailler également à l'aménagement du virage près de la Place de la Croix au village.

Une rencontre avec M. SEYTIER, nouveau responsable technique des routes auprès du Conseil Départemental, devrait être programmée.

Des marronniers ont été coupés par le Conseil Départemental, route de Pont d'Ain, ces derniers étant atteints de maladie et donc potentiellement dangereux.

Des poubelles étaient autrefois implantées sur le parking situé en bordure de la RD 1075 (en face du Moulin Jayez) mais ont été retirées par les services départementaux. Des sacs ou ordures diverses sont désormais abandonnés sur ces sites.

La commune a obtenu l'accord du conseil départemental pour installer une nouvelle poubelle, sous condition d'en assurer la collecte. Les agents communaux se chargeront donc de cette mission supplémentaire.

▶ **BATIMENTS :**

La commune a obtenu une subvention de 10 560.00 € pour la mise en conformité des bâtiments communaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programme : 3 premières phases de 2016 à 2018 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (30 % sur un coût H.T. de travaux éligibles évalués à 35 200.00 €).

▶ **AFFAIRES SCOLAIRES :**

La rentrée scolaire s'est à priori bien déroulée, sans problème particulier. Les effectifs s'élèvent à 128 (un peu plus que l'année précédente : 126).

Il est cependant relevé des problèmes de violence à l'école, de comportements dans les transports scolaires et dans les différents services périscolaires.

Le directeur du groupe scolaire a déjà rencontré quelques familles concernées et le Maire devrait également les convoquer.

Un entretien est également envisagé avec le conseil départemental en charge des transports scolaires.

DIVERS :

- **JEUX DE BOULES AU VILLAGE :**

Les membres la Boule des Platanes ont présenté une demande en vue de la coupe d'arbres situés en bordures des jeux de boules au village.

La commission en charge de la voirie se rendra sur site avant de prendre une décision.

- **AMF :**

- L'AMF envisage la mise en place d'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département.

Un premier questionnaire a été adressé à la mairie qui a indiqué porter intérêt à ce projet.

- **DEVELOPPEMENT DE LA DEMATERIALISATION COMPTABLE :** La commune (comme les entreprises privées travaillant avec les collectivités territoriales et l'Etat), va devoir s'adapter aux nouvelles exigences en matière de développement de la dématérialisation comptable (réception des factures et signature électronique). Le prestataire informatique va être contacté afin de connaître le coût des nouveaux modules nécessaires.

- **EPF :** Si la commune envisage le recours aux services de l'EPF sur l'année 2017 dans le cadre d'un projet d'acquisition et donc de la mise en place d'un portage financier sur une durée minimum de 4 ans, elle doit en faire part à l'EPF avant le 18 novembre prochain.

- **COMMUNE DE VILLETTE SUR AIN – ELABORATION DU PLU :**

La commune de VILLETTE SUR AIN a, par délibération du 5 septembre 2016, arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'avis de la commune sur ce projet devra parvenir à la mairie de VILLETTE SUR AIN dans un délai de trois mois à compter de cette transmission (dossier reçu ce 9 septembre 2016).

- **CARRIERE DANNENMULLER** : Il est fait part du refus émis par la DREAL à la demande d'enregistrement d'exploitation d'une installation de stockage de matières inertes présentée par la Société DANNENMULLER.

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : CONFERENCE DES MAIRES** :

Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire rejoint la réunion à 22 h 10 après avoir participé à la deuxième conférence territoriale des Maires et délivre un compte-rendu de cette réunion.

17 communes ont voté défavorablement au périmètre proposé par le Préfet (généralement les communes périphériques) ce qui correspond environ à 10 % des habitants de ce futur regroupement.

59 communes se sont prononcées favorablement.

La Communauté d'Agglomération comptera 118 conseillers communautaires. La commune devra procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le montant des différentes taxes sera lissé sur une période de 10 ans.

Le compte-rendu de cette séance sera transmis à l'ensemble des élus, à réception.

- **CONSEIL SYNDICAL AVR** : Des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable sont en cours à Turgon et d'autres sont programmés au Roset.

- **DEPOSE DU PARC DE CABINE TELEPHONIQUE PAR LA SOCIETE ORANGE** : Par courrier recommandé du 5 septembre 2016, la Société ORANGE fait savoir qu'elle va procéder au démontage des cabines téléphoniques installées sur la commune, ces appareils n'étant plus utilisés suite au développement de la téléphonie mobile.

- **DIVERS** :

- Des courriers seront adressés à l'entreprise Philibert concernant la vitesse excessive des cars dans le hameau de Turgon avec copie au Conseil Départemental.

- Il sera demandé à quelques propriétaires de procéder à l'entretien de haies qui gênent des voies de circulation (M. et Mme LOMBARD et M. et Mme JACQUET au hameau de Turgon).

- Le Centre Communal d'Action Sociale se réunira prochainement. Le repas pourrait avoir lieu autour du 14 janvier 2017.

- L'assemblée générale du Sou des Ecoles s'est tenue dernièrement. Les membres ont remercié la commune pour la subvention qui leur a été attribuée (2 300.00 €) et espère sa reconduction. Le bureau n'a pas enregistré de changement.

L'association organisera une course pédestre le samedi 17 décembre prochain. Des voies devront être fermées à la circulation à partir de 14 h 00, d'autres seront réglementées en sens unique.

- Bruit à la salle des Jeunes : ce problème récurrent est à nouveau évoqué. Des membres du Conseil Municipal se rendront à la prochaine réunion du club des Jeunes à qui certaines règles seront rappelées : ne pas se garer à proximité de la salle mais sur le parking, garder les portes de la salle closes, ne pas crier sur la place.... Cette concertation sera vraisemblablement la dernière avant application de sanction allant jusqu'à la fermeture de la salle pour une période à définir.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : Elle est fixée au lundi 17 octobre 2016 à 20 h 00